

Voici le corrigé de l'exercice 1 p.91 :

1. Quelle est la nature de ce document ? Quel gouvernement dirige la France à la date de sa parution ?

Ce document est une affiche de propagande. Elle paraît en 1943 sous le gouvernement du régime de Vichy dirigé par le maréchal Pétain. Ce gouvernement (également appelé "l'Etat français") est une dictature.

2. Quelle mesure décidée par le gouvernement ce document met-il en valeur ? La mesure décidée par le

gouvernement est le Service du Travail Obligatoire (STO). Il s'agit de mobiliser les jeunes Français pour les faire travailler dans les usines allemandes.

3. Quel est le but de ce type de document ? Comme toute les affiches de propagande, celle-ci doit

convaincre la population française d'accepter le STO. Elle leur assure que grâce aux travailleurs français qui sont partis en Allemagne, 250 000 Français faits prisonniers par l'armée allemande au début de la guerre ont déjà été libérés (et travaillent eux-aussi librement pour l'Allemagne).

4. Pourquoi cette mesure fait-elle partie de la politique de collaboration menée par le gouvernement ?

Cette mesure fait partie de la politique de collaboration menée par Vichy car la collaboration consiste à coopérer avec l'occupant allemand. Il s'agit ici d'une coopération économique : on accepte de fournir de la main-d'oeuvre à l'Allemagne car une partie importante de ses hommes sont enrôlés dans l'armée.

5. D'après vos connaissances, cette mesure est-elle populaire en France ? Que provoque-t-elle chez de nombreux jeunes Français ?

Cette mesure n'est pas populaire en France. De nombreux jeunes refusent de partir. Ils se cachent et certains rejoignent les mouvements de Résistance comme les groupes de maquisards du Vercors ou des Glières qui mènent une guérilla contre Vichy et l'occupant allemand.